



Nouméa, le 3 octobre 2015

VŒU
relatif à l'amélioration de la condition des jeunes en Nouvelle-Calédonie

Le congrès des jeunes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le règlement intérieur du congrès des jeunes ;
Vu les travaux du 3 octobre 2015 des cinq commissions composant le congrès des jeunes, portant sur les mesures susceptibles d'améliorer la condition des jeunes en Nouvelle-Calédonie,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Le congrès des jeunes de la Nouvelle-Calédonie sollicite l'intervention des autorités compétentes afin d'élaborer des projets ou propositions de texte relatifs à la mise en œuvre en Nouvelle-Calédonie de mesures visant à améliorer la condition des jeunes :

Article 1^{er} : La commission de la santé propose les mesures suivantes :

- réaliser un film d'information mettant en scène des jeunes parents encore scolarisés ;
- mettre en place une journée d'échange au sein des établissements scolaires qui reprendrait des informations médicales (puberté, hygiène, sexualité) juridiques, psychologiques ;
- mettre en place un numéro vert d'information pour tout ce qui a trait à ces questions, tant sur le volet prévention, qu'action, médicale ou juridique ;
- mettre en place une plateforme internet d'échange avec des intervenants formés sur les thématiques précédemment citées ;
- renforcer le réseau d'assistance existant.

Article 2 : La commission contre les violences propose les mesures suivantes :

- mettre en place, dans chaque établissement, une équipe de médiateurs pour lutter contre tous types de violences, composée de jeunes volontaires formés et de représentants coutumiers. Les médiateurs pourront orienter les jeunes vers l'aide qui leur convient. Ils doivent également avoir un rôle d'alerte pour prévenir le conflit ;
- faire une vidéo de jeunes s'adressant aux responsables politiques pour leur demander de servir d'exemple du vivre ensemble et de dépasser les clivages du passé afin de construire l'avenir en commun ;

diffuser et mettre en place dans les écoles, collèges, lycées, tribus, les maisons communes et de quartiers et sur les réseaux sociaux :

- une vidéo préventive, adaptée aux différents publics concernés, avec des témoignages de victimes de violences de tous types, de différentes ethnies, et des témoignages des familles quand les victimes ne peuvent plus témoigner. Elle devra contenir la liste des professionnels vers lesquels se tourner selon les cas ;
- une « Journée de parole contre la violence » régulière afin de permettre aux jeunes de préparer et présenter des pièces de théâtre, des slams, ainsi que la vidéo susmentionnée, et d'en débattre ;

Article 3 : La commission « avenir » propose les mesures suivantes :

- organiser un rassemblement annuel interprovincial, interculturel et intergénérationnel dont le premier thème serait : « Revenir sur nos origines, notre histoire pour nous projeter vers notre avenir » au travers des moyens d'expression suivants : chant, danse, interventions diverses, art (peinture, sculpture) ;
- permettre le déplacement d'élus du congrès des jeunes avec des élus du congrès de la Nouvelle-Calédonie lors de manifestations (sportives, culturelles, etc.) sur les trois provinces ;

et émet les avis suivants :

- les tarifs du permis de conduire devraient être abaissés avec les aides adaptées pas uniquement pour les jeunes déscolarisés inscrits dans un dispositif d'insertion professionnel, mais aussi pour les jeunes scolarisés ;
- la durée du mandat des conseillers de la jeunesse calédonienne devrait être prolongée jusqu'en décembre 2016 afin que les actions puissent être mises en œuvre avec un délai nécessaire.

Article 4 : La commission « loisirs » propose les mesures suivantes :

l'objectif étant de permettre aux jeunes de se connaître, de se rencontrer, d'échanger pour éviter les conflits et la démotivation, il est proposé :

- d'aménager le temps de pause du midi pour des activités de loisir ;
- d'organiser des rencontres inter-établissements, en effectuant le choix d'un établissement pour accueillir ce rassemblement ;
- d'organiser le temps scolaire afin de permettre une meilleure prise en compte des loisirs.

Article 5 : La commission de l'environnement propose les mesures suivantes :

concernant le traitement des déchets, il est proposé :

- d'exporter la scorie issue de la pollution des usines de nickel vers des entreprises ou des pays demandeurs ;
- d'harmoniser l'assainissement des eaux usagées à travers toutes les communes notamment grâce à l'installation de stations d'épuration en priorité sur les îles et sur les sites miniers ;
- de permettre un meilleur rendement des ramassages d'ordures ménagères en ajoutant des quais d'apport dans l'ensemble du territoire et de surélever les poubelles des tribus pour éviter que les animaux ne viennent endommager et reprendre les déchets sur le sol ;

- de développer le tri-sélectif dans l'ensemble des communes du territoire, sans oublier le centre-ville ;
- de verbaliser, par des amendes dissuasives, les citoyens qui ne respectent pas l'environnement en jetant leurs déchets dans les dépotoirs sauvages ou bien sur la voie publique ;
- de mettre en place davantage de points de collectes (de piles, bouchons plastiques...) dans les établissements scolaires, dès le primaire, pour que les enfants prennent conscience de ce geste ;
- d'appliquer des bonus ou des malus sur les voitures jugées polluantes ;

concernant l'économie d'énergie, il est proposé :

- une meilleure gestion des énergies renouvelables en implantant dans une commune test, par exemple à Lifou, des lampadaires solaires dans les tribus les plus reculées ;
- la production d'un court-métrage réalisé par les jeunes pour sensibiliser ;
- de favoriser l'installation de panneaux solaires et remplacer l'éclairage des établissements et lieux publics par des ampoules LED (Diode Electroluminescente) ;
- de mettre en place une usine géothermique qui récupère la chaleur de la terre en la transformant en électricité ;

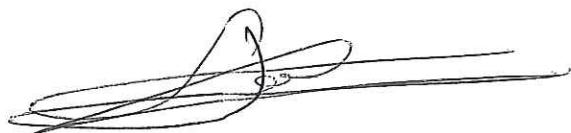
concernant l'environnement, il est proposé de préconiser :

- la revégétalisation des sites miniers déserts comme à Tiebaghi ;
- le renforcement des campagnes actuelles sur la sensibilisation des incendies volontaires ;
- la valorisation des produits du terroir en subventionnant les petits producteurs « bio » ;
- l'encadrement de l'utilisation des pesticides, en appliquant la réglementation Européenne à nos exploitations.

Article 6 : Le présent vœu sera transmis aux institutions, collectivités et établissements concernés.

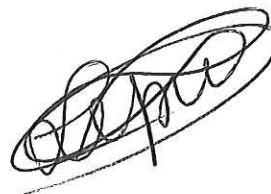
Examiné en séance de restitution du congrès des jeunes, le 3 octobre 2015.

**Le Président
du congrès de la Nouvelle-Calédonie**



Thierry SANTA

**La Présidente
du congrès des jeunes de la Nouvelle-Calédonie**



Paule LEPEU